

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal
tenue le 5 juin 2006, à 20h00, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents : MM. Jean-Claude Dumoulin, maire
Francis St-Laurent, conseiller
Normand Gallant, conseiller
Jean-Guy Pelletier, conseiller
André Gaudet, conseiller
Rosaire Côté, conseiller
Mme: Carmen Bilodeau, conseillère

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SESSION

La séance est ouverte à 20h00 par Jean-Claude Dumoulin, maire de Lac-au-Saumon. Nadia St-Pierre, directrice générale & secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire et récite la prière.

2006-06-102

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Carmen Bilodeau d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

2006-06-103

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 1^{ER} ET 15 MAI 2006

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par André Gaudet d'approuver les procès-verbaux de la session régulière du 1^{er} mai et de la session spéciale du 15 mai 2006, tels que rédigés.

ADOPTÉ

2006-06-104

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Carmen Bilodeau d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

1. Comptes payés au 31-05-2006 pour la somme de	28 322.27\$
Journal des achats	19 832.41\$
Rapport mensuel des salaires	8 489.86\$
2. Comptes à payer au 31-05-2005 pour la somme de	89 175.70\$
Analyse des comptes fournisseurs	83 426.83\$
Factures ajoutées au bordereau	5 748.87\$
3. le total des comptes est de	117 497.97\$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

ADOPTÉ

Signé ce 5 juin 2006

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Tenue de l'assemblée publique de consultation publique sur les demandes de dérogations mineures 01-2006 (Angèle Roy), 02-2006 (Catherine Thériault, Pascal Villeneuve), 03-2006 (France Dumoulin).

2006-06-105

DEMANDE DÉROGATION MINEURE, 199 RUE SAINT-EDMOND

Il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Normand Gallant d'accepter la demande de dérogation mineure (portant le no. 01-2006) de Angèle Roy ayant pour but d'agrandir par l'intérieur le portique et utiliser cette nouvelle partie comme bâtiment principal.

ADOPTÉ

2006-06-106

DEMANDE DÉROGATION MINEURE, 28, RUE DU CÉNACLE

Il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Normand Gallant d'accepter la demande de dérogation mineure (portant le no. 02-2006) de Catherine Thériault et Pascal Villeneuve ayant pour but de construire un garage de 6 m x 9,14 m, soit 55,75 m².

ADOPTÉ

2006-06-107

DEMANDE DÉROGATION MINEURE, 371, ROUTE 132

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Carmen Bilodeau d'accepter la demande de dérogation mineure (portant le no. 03-2006) de France Dumoulin ayant pour but de construire une remise de 3,66 m x 3,66 m.

ADOPTÉ

2006-06-108

CONSTRUCTION D'UN CHALET – GILLES BARREST

Considérant que le propriétaire a demandé un permis le 29 août 2002 pour la construction d'un chalet selon les exigences du règlement alors en vigueur et que le dit permis était pour une durée d'un an ;

Considérant qu'à la fin de l'échéance du permis, le propriétaire a omis de le renouveler pour la continuité de ses travaux de construction ce qui a eu pour effet de rendre nul ledit permis, l'obligeant à en prendre un nouveau ;

Considérant que dans la période entre la fin du premier permis et la demande du deuxième permis, le nouveau règlement d'urbanisme est entré en vigueur avec comme exigence supplémentaire l'obligation de fournir à l'inspecteur un certificat de localisation signé par un arpenteur ;

Considérant qu'il n'y a pas de doute quant aux marges exigées par le règlement pour l'implantation du chalet ;

En conséquence, il est proposé par Normand Gallant, appuyé par André Gaudet d'accepter la construction du chalet de monsieur Gilles Barrest tel que construit et d'exempter le propriétaire à fournir un certificat de localisation.

ADOPTÉ

2006-06-109

DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI – GILLES BARREST

Considérant qu'il n'est pas permis d'utiliser de conteneur recyclé pour de l'entreposage dans la zone 218AF (agro-forestier) où est situé la propriété de Gilles Barrest;

Considérant que le propriétaire prévoit dans le prochain mois effectuer une vente de garage pour écouler l'inventaire entreposé dans ce conteneur ;

En conséquence, il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Jean-Guy Pelletier d'autoriser au propriétaire une prolongation de délai jusqu'au 1^{er} août pour enlever le conteneur. Aucun autre délai ne sera autorisé pour quelque raison que ce soit.

ADOPTÉ

2006-06-110

RÈGLEMENT 69-2005 - MODIFICATION

Attendu que la municipalité de Lac-au-Saumon a entièrement réalisé l'objet du règlement no. 69-2005 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 172 200\$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

Attendu qu' il existe un solde de 2 800\$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

Attendu qu' il y a lieu de modifier le règlement no. 69-2005 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Carmen Bilodeau,

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no. 69-2005 soit réduit de 175 000\$ à 172 200\$;

Qu' une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉ

Province de Québec
Municipalité de Lac-au-Saumon

RÈGLEMENT NO. 79-2006

CONCERNANT L'AUGMENTATIO DU FONDS DE ROULEMENT MUNICIPAL

ATTENDU qu'une municipalité doit adopter un règlement pour augmenter son fonds de roulement (art. 1094 C.M.) ;

ATTENDU que le montant du fonds ne peut excéder 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité (art. 1094, al. 1.1, C.M.);

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la session régulière du conseil tenue le 1^{er} mai 2006 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Normand Gallant et unanimement résolu que le présent règlement soit adopté et ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à augmenter le capital du fonds de roulement et de fixer ce capital à 160 000\$.

ARTICLE 3 : Le conseil est autorisé à transférer audit fonds de roulement une somme de 50 000\$ en provenance du surplus accumulé au fonds d'administration générale au cours des exercices antérieurs.

ARTICLE 4 : La municipalité est autorisée à emprunter audits fonds de roulement par résolution pour fins d'administration courante.

ARTICLE 5 : Lorsque les sommes empruntées servent pour fins d'immobilisations, le terme de remboursement ne peut excéder dix ans.

ARTICLE 6 : Les intérêts du fonds de roulement seront appropriés annuellement comme revenus ordinaires au fonds général d'administration.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ

Jean-Claude Dumoulin
Maire

Nadia St-Pierre
Directrice générale, secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION – SYSTÈME D'ÉGOUT MUNICIPAL

Jean-Guy Pelletier donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant "l'obligation d'installer une soupape de sûreté sur tout établissement branché sur le système d'égout municipal". Ce règlement sera dispensé de lecture.

2006-06-111

MODIFICATION AU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Considérant que plusieurs résidents du parc de maisons mobiles, situés en bordure de la route 132, ont signifié à la municipalité leur désaccord quant à la construction d'un réseau d'égout dans leur secteur ;

Considérant que la municipalité n'a pas l'obligation de procéder à la construction d'un réseau d'égout domestique dans le parc de maisons mobiles ;

Considérant que l'exclusion de cette partie du projet éviterait un endettement des contribuables et une hausse importante de la taxation des propriétés ;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par André Gaudet d'aviser le ministère des Affaires municipales et des Régions d'exclure du projet d'alimentation en eau potable, les travaux concernant la collecte et l'interception des eaux usées – Parc de maisons mobiles représentant des coûts de l'ordre de 1 037 100\$.

ADOPTÉ

2006-06-112

POLICE D'ASSURANCE MUNICIPALES 2006-2007

Il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Normand Gallant d'aviser la Mutuelle des municipalités du Québec d'apporter les modifications suivantes à la police d'assurance de la municipalité de Lac-au-Saumon :

- Augmenter la franchise de tous les emplacements de 2 500\$ à 5 000\$ à l'exception de la franchise de l'emplacement no. 11 (bassins d'épuration) qui passe de 2 500\$ à 10 000\$.
- Supprimer les emplacements suivants (bâtiment et contenu) du portefeuille d'assurances :
 - o Restaurant du terrain de balle-molle au 20, Place de la Municipalité (no. 2)
 - o Chalet des sports au 50, rue de l'Église (no. 5)
 - o Entrepôt au 20, Place de la Municipalité (no. 6)
 - o Dépendance au 36, rue Bouillon (no.14)
 - o Caserne à beffroi au 24, rue Bouillon (no.16)

ADOPTÉ

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ROLE D'ÉVALUATION

Ce point est reporté à une session ultérieure.

2006-06-113

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOIRIE MUNICIPALE

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Carmen Bilodeau de demander à madame Danielle Doyer, députée de la Matapédia, une contribution financière pour l'amélioration du réseau routier dans le secteur rural.

ADOPTÉ

2006-06-114

TRACTEUR MASSEY FERGUSON

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Jean-Guy Pelletier de mettre en vente le tracteur Massey Ferguson, 30 HP et les équipements à l'exception de la remorque, dans le but d'acheter des équipements plus adéquats pour l'entretien des terrains de la municipalité.

ADOPTÉ

2006-06-115

SOCIÉTÉ LOCALE DE DÉVELOPPEMENT – EXPLOITATION DU PARC DU CENTENAIRE

Attendu qu' une municipalité locale a compétence dans la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs (art. 4, LCM) ;

Attendu qu' une municipalité locale peut confier à des personnes morales à but non lucratif l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent et accorder toute aide qu'elle juge appropriée. (art. 90 et 94, LCM) ;

Attendu qu' une municipalité locale peut confier à une personne l'exploitation de ses parcs ou de ses équipements ou lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives ou communautaires et qu'elle peut prévoir que la personne assure le financement des travaux effectués en vertu du contrat (art. 7.1. LCM) ;

En conséquence, il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Jean-Guy Pelletier d'offrir à la Société locale de développement l'exploitation du parc du centenaire ainsi que ses équipements et de concevoir conjointement un contrat spécifiant les obligations des parties.

ADOPTÉ

2006-06-116

HALTE ROUTIÈRE MUNICIPALE

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Carmen Bilodeau de demander au ministère des Transports d'installer la signalisation nécessaire pour identifier le parc du centenaire comme halte routière municipale.

ADOPTÉ

2006-06-117

VACANCES DU PERSONNEL

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Normand Gallant d'autoriser les vacances de Camil Richard pour la période du 3 juillet au 27 août en plus de celles déjà autorisées pour la période du 28 août au 10 septembre 2006.

ADOPTÉ

2006-06-118

LES AMIRAMS DE LA VALLÉE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Francis St-Laurent de verser une aide financière de 25\$ à la campagne de financement 2006 des Amirams de la Vallée.

ADOPTÉ

2006-06-119

SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE DE LAC-AU-SAUMON

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par André Gaudet de contribuer pour un montant de 25\$ à l'activité de financement du service de garde de l'école de Lac-au-Saumon qui consiste à l'organisation d'une soirée disco pour les jeunes du primaire, le 9 juin prochain.

ADOPTÉ

2006-06-120

SOCIÉTÉ LOCALE DE DÉVELOPPEMENT – AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Carmen Bilodeau de verser une aide financière de 4 500\$ à la Société locale de développement pour la poursuite de leurs activités.

ADOPTÉ

2006-06-121

BÂTIMENT DU 56, RUE DE L'ÉGLISE

Attendu qu' un rapport de visite de l'inspecteur municipal a été transmis au conseil municipal le 19 décembre 2005 ;

Attendu que la municipalité reçoit régulièrement des plaintes concernant le bâtiment du 56, rue de l'Église, appartenant à Roland Blais et que ce bâtiment n'est pas sécuritaire et continue de se détériorer ;

En conséquence, il est proposé par Carmen Bilodeau, appuyée par André Gaudet d'autoriser Nadia St-Pierre à expédier une mise en demeure à Roland Blais concernant le bâtiment situé au 56, rue de l'Église et lui exiger de se conformer dans un délai de 10 jours.

ADOPTÉ

2006-06-122

DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – PHILIPPE LAPIERRE

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Carmen Bilodeau d'appuyer la demande d'autorisation autre qu'agricole de monsieur Philippe Lapierre concernant le lot 42, du rang 3, au cadastre officiel du canton Humqui, dans le but de permettre la construction d'une résidence unifamiliale.

ADOPTÉ

RAPPORTS DE SECTEUR

Carmen Bilodeau :

- Comité de sécurité civile municipale : verra à rencontrer la Sûreté du Québec
- Table multisectorielle de la famille du Bas-Saint-Laurent : présence au colloque 2006, du 13 mai dernier
- Rôle de la responsable des questions familles : former un comité de la famille, analyser les besoins des familles, assurer le lien entre les familles et les organismes, sensibiliser le conseil municipal à la famille.
- OMH : tous les locataires ont renouvelé leur bail pour 2006-2007.

Normand Gallant :

- Vente de l'abattoir à la Société d'exploitation des ressources de la Vallée. L'UPA n'a pas voulu acheter ;
- Développement économique Canada : possibilité jusqu'à 100 000\$ en subvention pour des équipements, pour des projets innovateurs et ayant une unicité régionale.

- SLD : prise en charge du parc du centenaire, reste à planifier une rencontre pour établir les conditions. Installation d'une fontaine aux frais du comité du centenaire.

- Francis St-Laurent :- Corporation des loisirs de Lac-au-Saumon :
- Assure l'organisation de la Fête nationale du Québec
 - Recrutement au niveau de la ligue de soccer amicale à l'intention des enfants d'âge primaire qui sera mise sur pied cet été
 - Invitation à toutes personnes désirant s'impliquer au niveau du carnaval, de la fête nationale de la patinoire ainsi que toute autre activité afin d'animer notre village.
- Fête des Guitares : prochaine activité de financement le 28 juillet « Bœuf braisé blues ».
- Comité local de la coopérative jeunesse de services (CJS) est en fonction suite à l'embauche de deux (2) animatrices.
- Jean-Guy Pelletier :- Eau potable : rencontre prévue avec Marcel Jolicoeur hydrogéologue et BPR Groupe-conseils pour des précisions quant au choix du site des puits
- Demande faite à BPR Groupe-conseils de l'impact du changement d'usage de l'abattoir sur les coûts de construction et l'opération du projet d'eau potable.
- Rosaire Côté : - Comité consultatif d'urbanisme : dérogations mineures
- Jardinières disponibles pour ceux qui désirent s'en occuper.
 - Négociations : dépôt des offres se fera le 21 juin.
- André Gaudet : - Travaux de nivelage ont été effectués pour préparer les chemins à recevoir l'abat-poussière prévu le 6 juin.

2006-06-123

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Carmen Bilodeau, appuyée par André de lever la session, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h10

ADOPTÉ

Jean-Claude Dumoulin
Maire

Nadia St-Pierre
Directrice générale, secrétaire-trésorière